



SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Lundi 27 février 2023 à 14h00

Salle ALTREA, Centre Culturel René d'Anjou

4 Place Orgerie, 49150 Baugé en Anjou

SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CLE – ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du Compte-rendu de la dernière CLE**
- 2. Modification des règles de fonctionnement de la CLE**
- 3. Point sur la validation du CTEau par les financeurs**
- 4. Point sur la programmation 2023 du SAGE**
- 5. Charte agricole de territoire : avis de la CLE**
- 6. Travaux DDT49 : méthodologie de régularisation des ouvrages**
- 7. Travaux DDT49 : inventaire lutte antigél 49**
- 8. Motion au préfet pour le retalutage des berges et bandes enherbées**
- 9. Points divers**

1 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE CLE

Validation du compte rendu de la CLE du 15 décembre 2022

Compte-rendu et présentation disponibles sur le site du SAGE Authion :

- Présentation : <https://www.sage-authion.fr/download/5876/?tmstv=1676037281>
- Compte-rendu : <https://www.sage-authion.fr/download/5896/?tmstv=1676037281>

VALIDATION du compte-rendu de la dernière CLE

2 – MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

OBJECTIF : prendre en compte les votes à distance (électroniques)

Article 5 : Président

« Le scrutin, majoritaire à deux tours, se fait à main levée ou bien à bulletins secrets **ou bien par vote électronique lors d'une visioconférence.** »

Article 6 : Fonctionnement

« La CLE se réunit à l'initiative du président en **présentiel ou en visioconférence**, au minimum une fois par an.
[...]

La CLE ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés **(le pouvoir doit être transmis en amont de la réunion), en présentiel ou par le biais de la visioconférence.** Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la CLE peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, **en présentiel ou visioconférence.**

Les délibérations de la CLE sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, **en présentiel ou par visioconférence via un logiciel permettant le décompte des voix,** la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.»

2 – MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

CONSÉQUENCE : investissement du SMBAA dans un logiciel de vote électronique

Les grands principes de ce type d'outil

- **Import** de l'ordre du jour et des délibérations
- **Élections** : uninominales et plurinominales
- **Scrutin** public ou secret
- **Prise en compte** du quorum et des procurations
- **Vote en ligne** : accès via une page Web et code d'accès personnel
- **Affichage des résultats à la fermeture du vote** : nombre et pourcentage de vote

Optionnel :

- **Vote par boitier** : en présentiel, vient compléter les vote en ligne

Défaut :

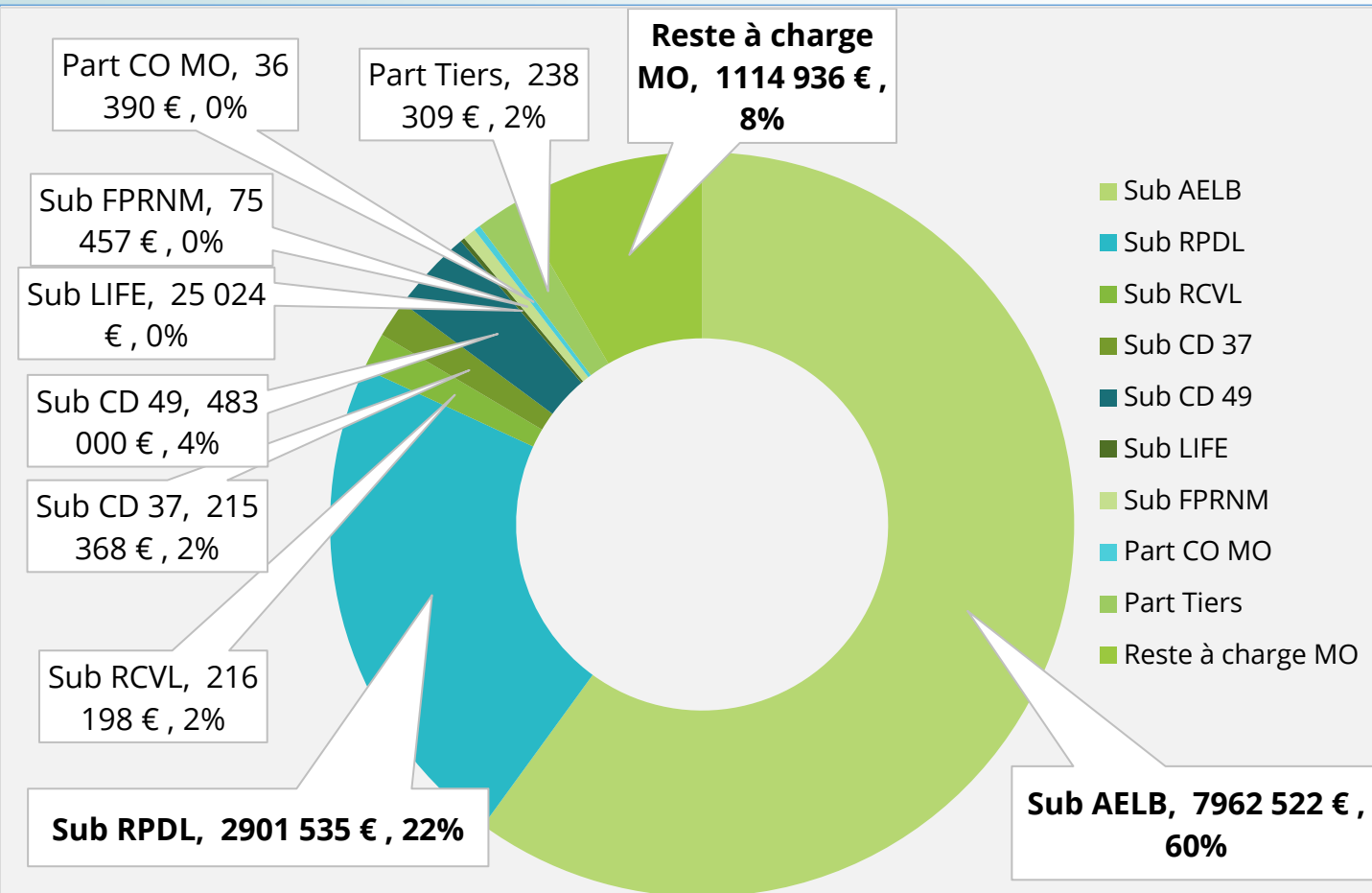
- **N'est pas lié à un logiciel de visioconférence** – obligation d'utiliser deux logiciels



DÉLIBÉRATION
Adoption des propositions de modifications du règlement de la CLE

3 – POINT SUR LA PROGRAMMATION DU CT EAU

➔ CTEau 2023-2025 : montant prévisionnel total validé le 15/12/22 pour la programmation SMBAA = **13 268 739 €**

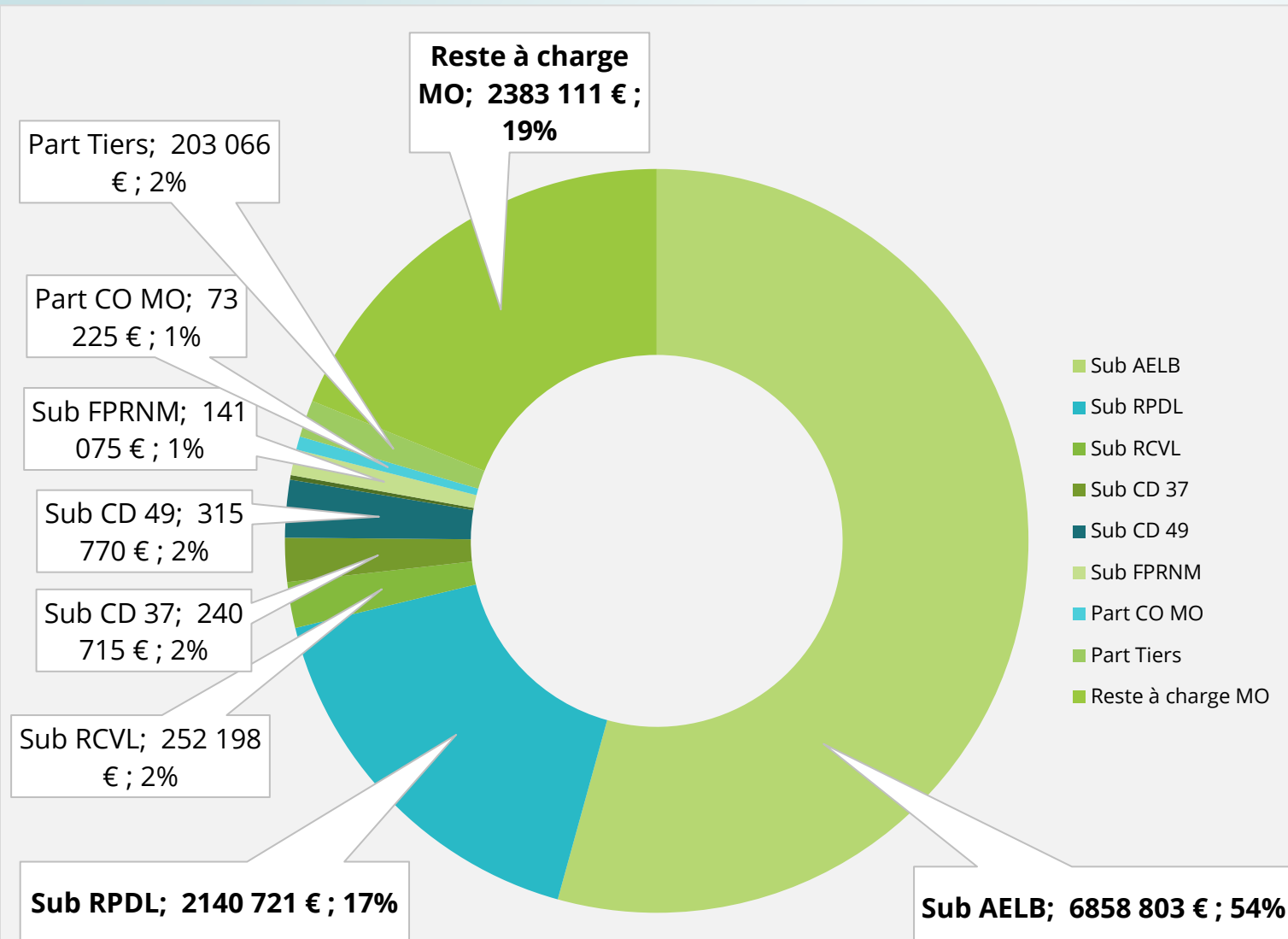


➔ CTEau 2023-2025 : montant prévisionnel total = **17 268 043 €**

- ➔ 18 maîtres d'ouvrages
- ➔ 126 actions programmées
- ➔ En attente de validation définitive des financeurs → **Région des Pays de la Loire**
- ➔ Enveloppe aide nécessaire :
 - ➔ 2,9 M€ SMBAA
 - ➔ 3,5 M € SMBAA + MO EXT
- ➔ Enveloppe aide annoncée = **1,8 M € TOTAL**

**Synthèse des financements du CTEau 2023-2025
(programmation SMBAA)**

3 – POINT SUR LA PROGRAMMATION DU CT EAU



Synthèse des financements du CTEau 2023-2025

➤ Ajustements apportés à la programmation :

- Actions prioritaires
- Actions non prioritaires
- Ajustements 49/37
- Autres ajustements

➤ Montants validés :

➤ Programmation SMBAA :

10 094 019 €

➤ Programmation MOEXT :

2 539 688 €

111 actions, 11 MOA

12 634 000 €

4 – POINT SUR LA PROGRAMMATION 2023 DU SAGE

Amal SEBAI

Chargée de mission hydrogéologie-hydrologie

Etudes

Co-pilotage de l'étude HMUC: suivi technique, relecture des rendus, préparation COPIL/COTECH...

Recherche et développement

Pilotage des actions 1&3 de la convention SMBAA-BRGM: échanges techniques, vérification et partage des données, préparation des travaux sur le terrain

Création de piézomètres

Marché public (2023-2024) : Création de 12 nouveaux piézomètres dans le bassin de l'Authion

Fiabilisation du suivi des nappes

Achat de 20 sondes autonomes pour une automatisation supplémentaire des piézomètres

COMMISSION LOCALE DE L'EAU – SAGE AUTHION

Suivi quantitatif

- Suivi piézométrique /assecs (UG 6&9)
- Récupération et analyse des données des sondes



Amélioration du réseau de suivi

- Levés topographiques : cotes des échelles, points de mesure pour les piézomètres
- Installation des échelles limnimétriques



Communication sur l'état des ressources en eau

- Bulletin quantité
- Bulletin du suivi piézométrique



Amélioration des connaissances

- Réflexions sur les échanges nappes-rivières/ évolutions des nappes/fonctionnement des hydrosystèmes

4 – POINT SUR LA PROGRAMMATION 2023 DU SAGE

Anastasia SELLIER

Animatrice reconquête de la ressource en eau

Animation générale du CT Eau

**MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION
AGRICOLE QUALITE/QUANTITE**

Site SAGE Authion

Mailing

Communication sur l'état des ressources – Bulletin qualité

Diffusion des documents

Charte agricole de territoire

- ✓ L'irrigation
- ✓ La gestion des sols
- ✓ La protection des cultures
- ✓ L'aménagement du territoire



**Développer une réflexion sur
les changements de pratiques**

Fil d'actu Authion #



Recherche et développement

Accompagnement les acteurs pour
comprendre les effets du drainage



Echanges avec les Maîtres d'Ouvrages

Essais structurants en
irrigation et fertilisation



inf'eau Authion

Animation agricole collective

Lancement de l'Appel A Projets annuel

- ✓ Animations techniques
- ✓ Groupes d'agriculteurs
- ✓ Démonstrations
- ✓ Sensibilisation



Suivi et demandes des subventions

Visites écoute-conseil orientation

Diagnostic agro-environnemental

Diagnostic économies d'eau en irrigation

Diagnostic changement de pratiques

4 – POINT SUR LA PROGRAMMATION 2023 DU SAGE

Emma KETOR

Chargée de mission communication et SIG

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION

N°1 – Alimentation et mise à jour du site internet

--- Au fil de l'eau (articles, documents, évènement ...)

N°2 – Identité visuelle

--- Au fil de l'eau

N°3 – Newsletter

--- Nouvelle forme : numérique / 3 par an

N°4 – Observatoire du bassin versant

--- Diffusion des données (par mail, site..) au fil de l'eau

N°8 – Tableau de bord du SAGE

--- Mise à jour des indicateurs – cohérence avec le bilan à 3 ans du CT Eau

N°9 – Rapport d'activité de la CLE et du SMBAA

--- Refonte des rapports : un seul rapport SMBAA, SAGE et CT Eau

N°10 – Articles et communiqués de presse

--- Au fil de l'eau

N°11 – Panneaux et plaquettes d'information

--- **panneaux de chantiers et réalisation d'affiches et de flyers**

N°12 – Panneaux In-situ

--- Inauguration des 3 panneaux in-situ (Pont-Saint-René, Brain-sur-l'Authion et Ponts-de-Cé)

N°13 – Rencontres thématiques

--- **Cérémonie de réception des travaux** et 2 balades CPIE Touraine Val de Loire

N°14 – Journée technique

--- Intervention en CLE sur le thème de la gestion intégrée des eaux pluviales

N°15 – Interventions pédagogiques

--- **Deux appels à projets à destination du 37 et du 49**

N°16 – Supports multimédia

--- **La maquette 3D virtuelle**

COMMUNICATION

SENSIBILISATION

ACTIONS DU CT EAU 2023-2025

ADMINISTRATION ET MISE A
JOUR DES BASES DE DONNÉES



4 – POINT SUR LA PROGRAMMATION 2023 DU SAGE

Auriane LEYMARIE

---- Animatrice du SAGE et du CTEau

Etude HMUC

Co-pilotage de l'étude HMUC : coordination des bureaux d'études, suivi technique et financier, relecture des livrables, préparation et organisation des comités de pilotage et techniques...

Animation de la CLE du SAGE

- Analyse des dossiers transmis pour avis, rédaction des avis, rencontre des acteurs
- Préparation des ordres du jour, organisation des réunions, élaboration des comptes-rendus...

Coordination du pôle SAGE

- Coordination des 3 chargées de mission
- Relations aux élus

Amélioration de la connaissance

- Suivi des études recherche et développement (convention SMBAA-BRGM)
- Suivi quantitatif : niveaux piézométriques / assecs



Animation et coordination CTEau

- Préparation et organisation des COPIL
- Echanges avec partenaires techniques et financiers, les MOExt
- Elaboration de la programmation (hors GEMA), stratégie, feuille de route, bilans, ...

Communication sur l'état des ressources en eau

- Contribution et relecture du Bulletin Inf'Eau Authion diffusé aux irrigants

Restauration du bocage

- Organisation du programme collectif de plantations de haies et de restauration de mares
- Coordination de l'animation thématique haies/mares
- Marchés publics associés

5 – CHARTE AGRICOLE DE TERRITOIRE

Objectifs et attendus

- **53 structures cibles**
- 24 structures participant à l'élaboration collective et partagée des conseils

7 réunions d'élaboration des propositions et temps de contribution en distanciel



Irrigation

Fertilisation

Territoire

Protection

Irrigation

Fertilisation

Protection

Validation

Signature
officielle
17/01/2022

Sollicitation des structures signataires

- Mobiliser et impliquer les structures agricoles locales
- Sensibiliser les conseillers du territoire et en faire des relais de bonnes pratiques
- Inscrire une **démarche responsable et durable** à travers les missions de conseil et de préconisations
- Intégrer les enjeux eau dans le conseil et l'accompagnement des agriculteurs
- Développer les préconisations pour **réduire les pollutions d'origine agricole** et **améliorer l'usage de l'eau**

➤ 37 structures engagées

- Promouvoir un engagement des structures pour **un conseil harmonisé et ajusté**
 - ❖ Une amélioration globale quantitative et qualitative des masses d'eaux
 - ❖ L'atteinte du respect des engagements des exploitants agricoles et viticoles

5 – CHARTE AGRICOLE DE TERRITOIRE

Bilan du travail collectif

➤ 10 préconisations prioritaires

- Organisées en objectifs et principes

➤ 4 thématiques majeures

- 22 préconisations sur la gestion de l'irrigation
- 16 préconisations sur la gestion de la fertilisation
- 26 préconisations sur la protection des cultures
- 12 préconisations sur l'aménagement à la parcelle



Alerter sur les aspects réglementaires

Techniques prophylactiques et alternatives

Diversification des stratégies de désherbage

Accompagner à l'observation du parcellaire

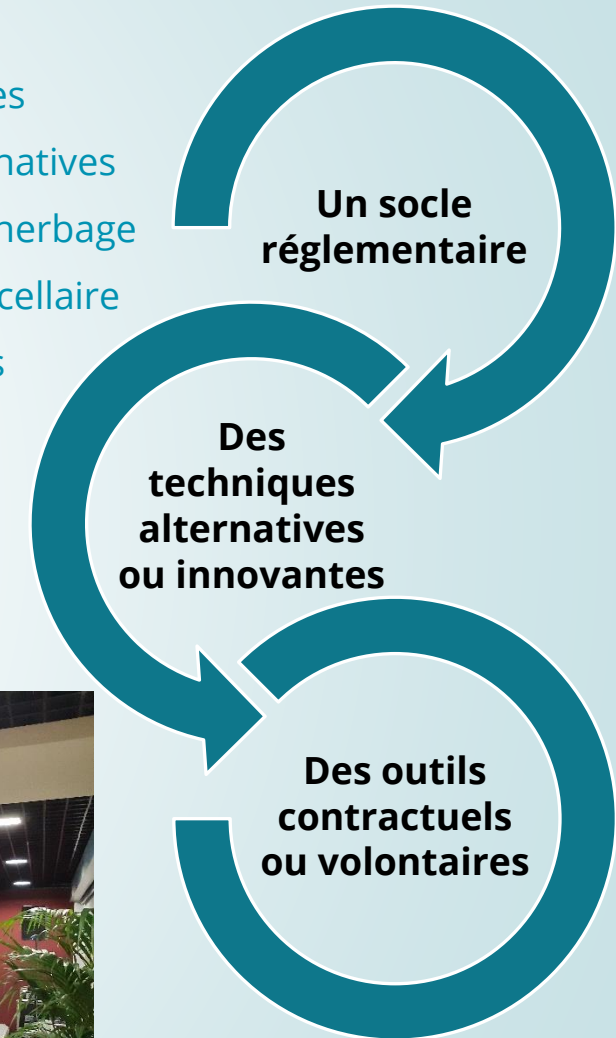
Adapter ses cultures aux contraintes

Renforcer les couverts végétaux

Développer la filière bocagère

Mieux connaître son sol

Disposer de bandes tampons

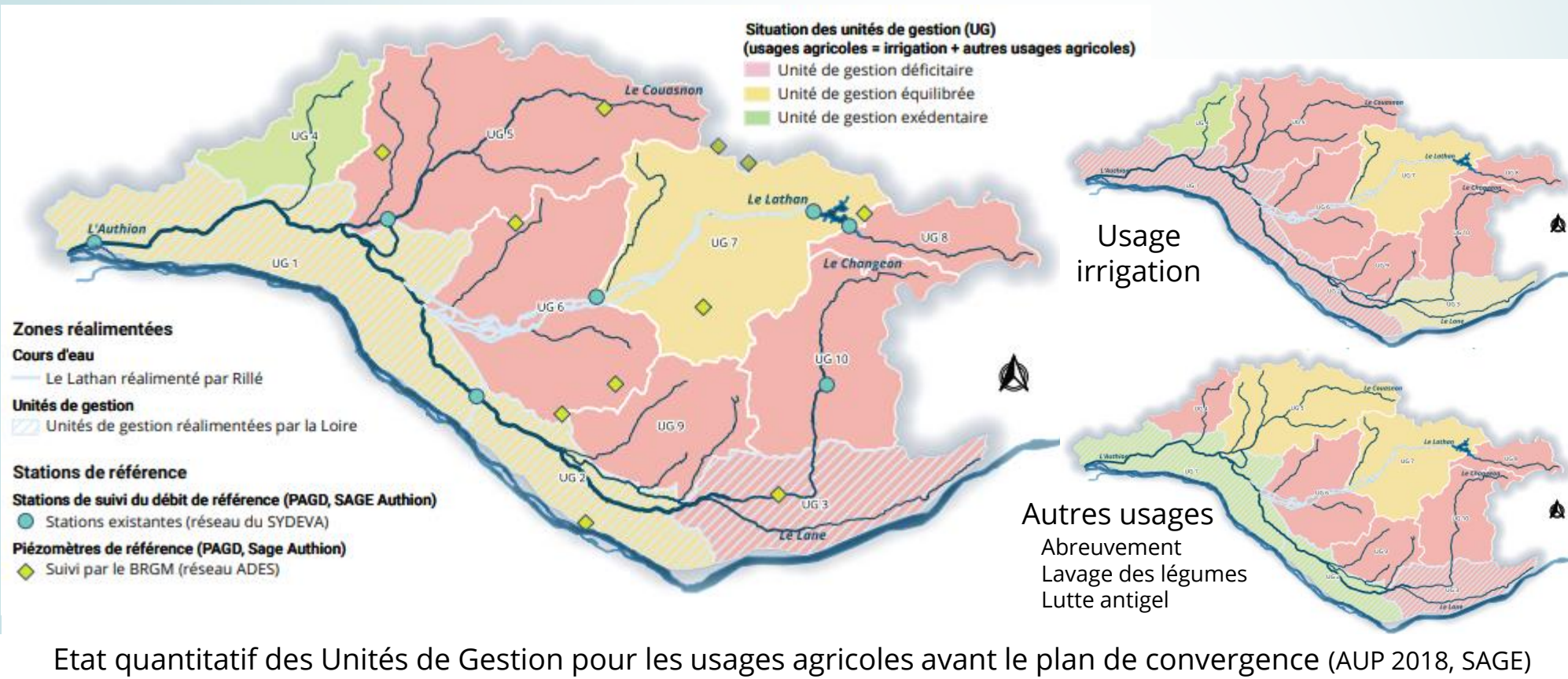


5 – CHARTE AGRICOLE DE TERRITOIRE

Charte de conseil agricole du bassin de l'Authion

Pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative sur le bassin versant de l'Authion et ses affluents

- + 35 Mm³ prélevés/an pour l'irrigation
- 2 100 points de prélèvements pour ~650 irrigants
- 78 % des prélèvements pour les usages agricoles
- Unités de gestion déficitaires face aux Volumes Prélevables



Ce qui est arrivé

- ❖ Crise hydrologique
- ❖ 600 km d'assec
- ❖ Situation de crise

Ce qui est à venir

- ❖ Fortes températures
- ❖ Sécheresses marquées
- ❖ Pluies intenses
- ❖ Impact climatique

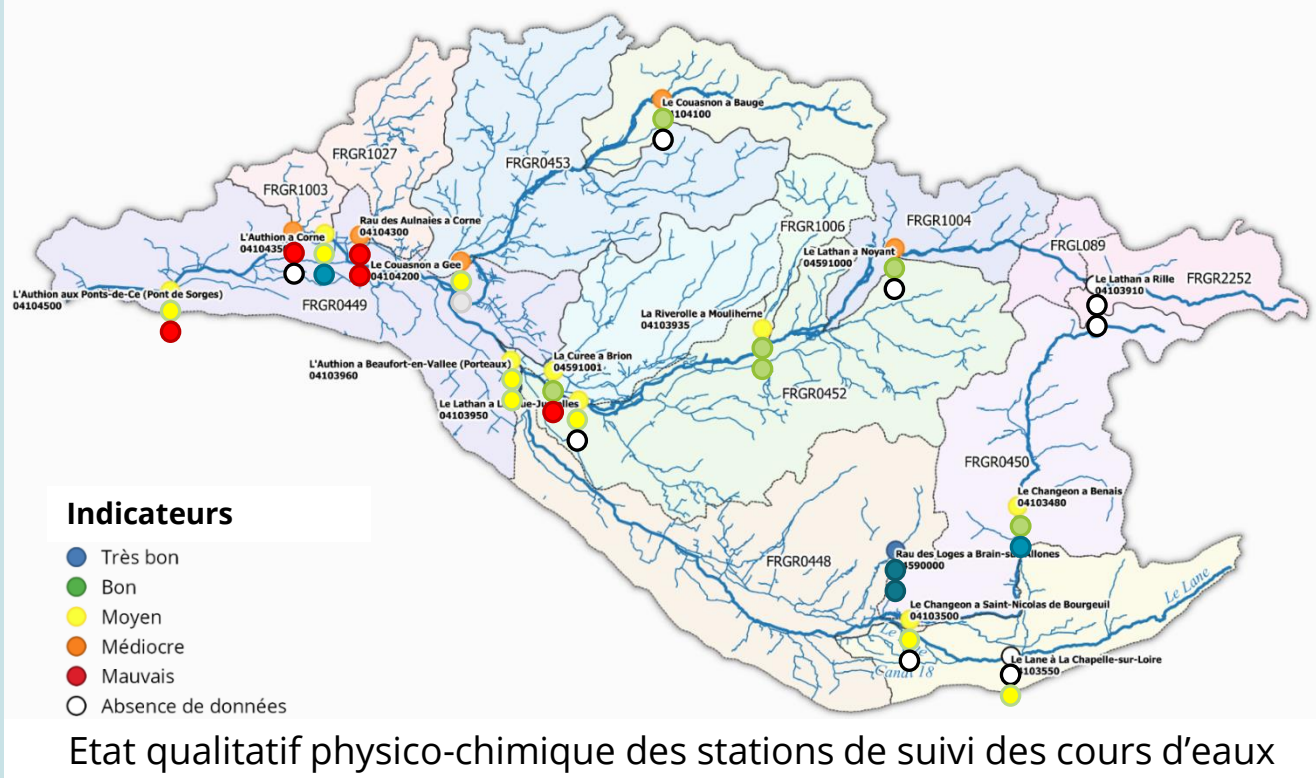
Etat quantitatif des Unités de Gestion pour les usages agricoles avant le plan de convergence (AUP 2018, SAGE)

5 – CHARTE AGRICOLE DE TERRITOIRE

Charte de conseil agricole du bassin de l'Authion

Pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative sur le bassin versant de l'Authion et ses affluents

- Nitrates - **Pression constante, dépassement du seuil de 30 mg/L**
- Phosphore - **Cumul au fil de l'eau, dépassement du seuil de 0.2 mg/L**
- Pesticides - **548 substances analysées dont 120 substances quantifiées**



Ce qui est observé

- ❖ Une qualité des masses d'eau médiocre
- ❖ Les herbicides fortement observés
 - À usage local spécifique en polyculture ou viticulture
 - Multi-usages (agricole, collectivités, industries)
 - Non homologués

Ce qui doit être atteint

- ❖ Le bon état des eaux en 2027 fixé par le SDAGE
- ❖ Réduire significativement la pollution

5 – CHARTE AGRICOLE DE TERRITOIRE

Compatibilité avec le SAGE Authion

Enjeu n°1 - Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages

Enjeu n°3 - Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles

Enjeu n°5 - Porter et faire appliquer le SAGE

CHARTE DE CONSEIL AGRICOLE DU BASSIN DE L'AUTHION

QE-10 Diffuser le renouvellement du bocage

GR-2 Prévenir l'actualisation des volumes prélevables

Promouvoir la Charte
l'encadrement et ses indicateurs MO-12

GR-1 Favoriser la réalisation de diagnostics-conseil

QE-9

Mettre à disposition les données et cartes

GR-1

GR-2

QE-10

QE-8

GR-3 Diffuser les préconisations collectives
économies d'eau – gestion de la fertilisation

QE-9

bonnes pratiques d'aménagement des parcelles

QE-10

Diffuser la réalisation de visites écoutes-conseil
Participer aux animations des Appels à Projets

GR-1

QE-8

AVIS de la CLE sur la Charte agricole

6 – TRAVAUX DDT49 : méthodologie de régularisation des ouvrages

DDT 49 : Présentation par David MOUSSAY



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

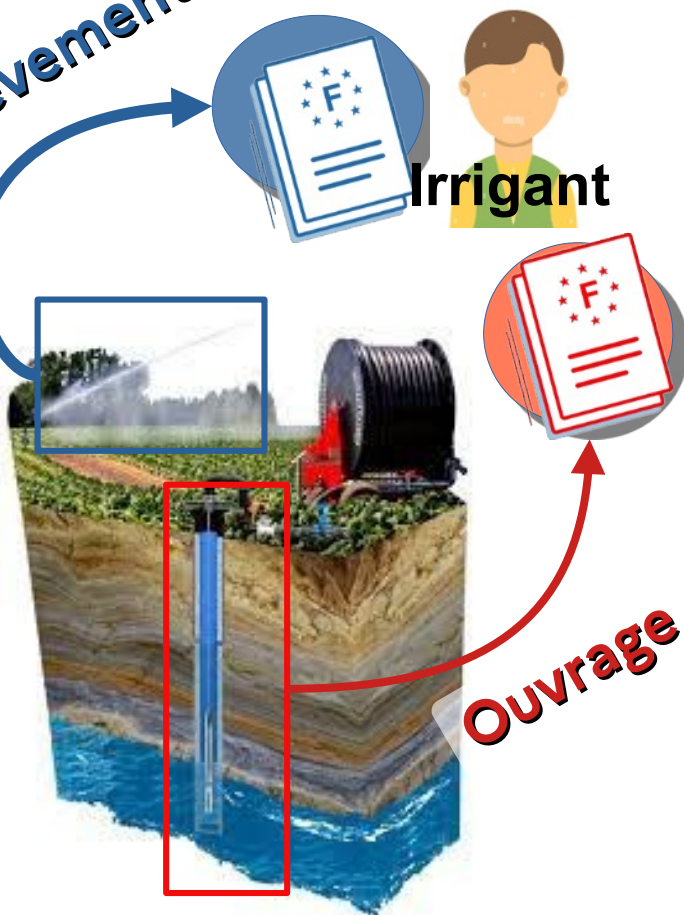
Traitement administratif des forages d'irrigation non déclarés dans le val d'Authion

**CLE du SAGE Authion
le 27 février 2023**

CONTEXTE : Gestion collective

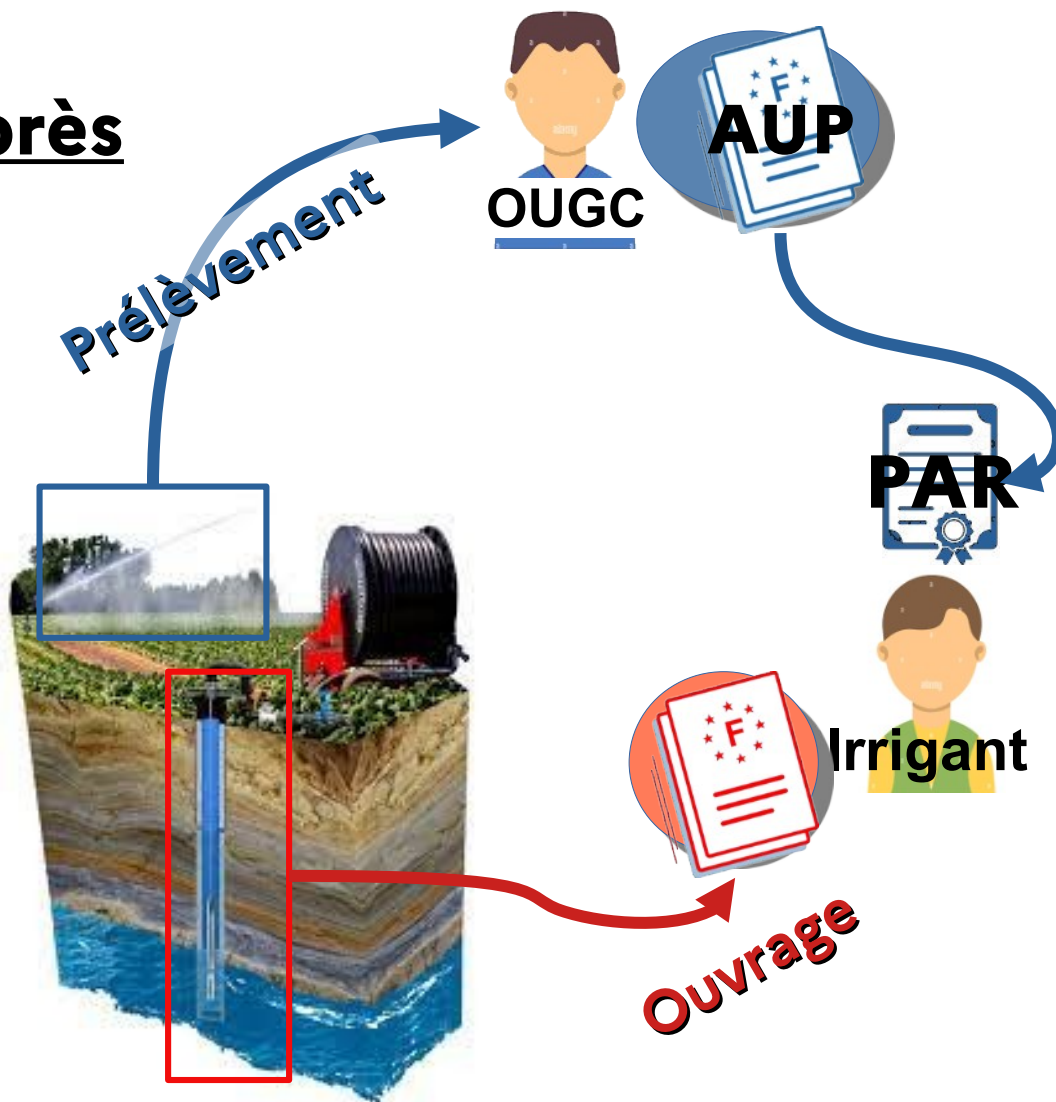
Avant

Prélèvement



Après

Prélèvement



CONTEXTE : Gestion collective

Extrait de l'autorisation unique de prélèvement
délivrée en 2021 au bénéfice de l'OUGC

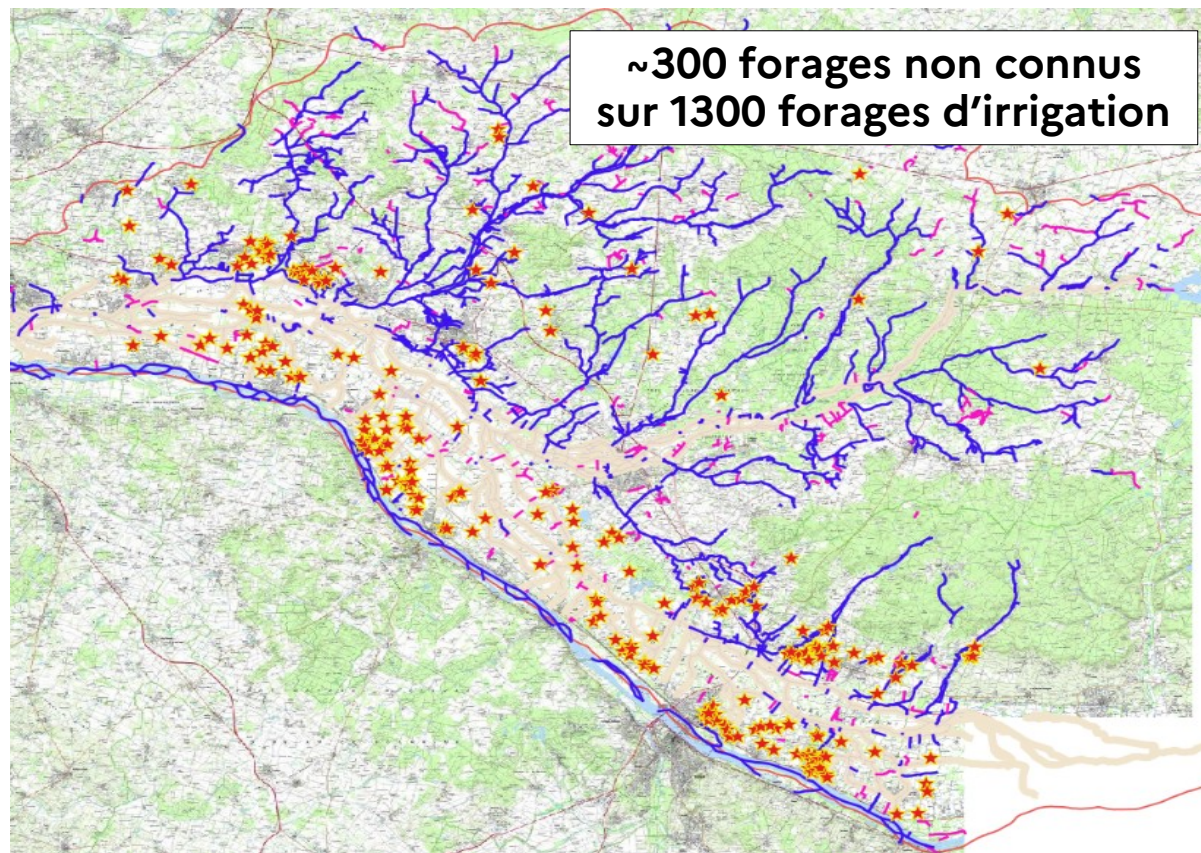
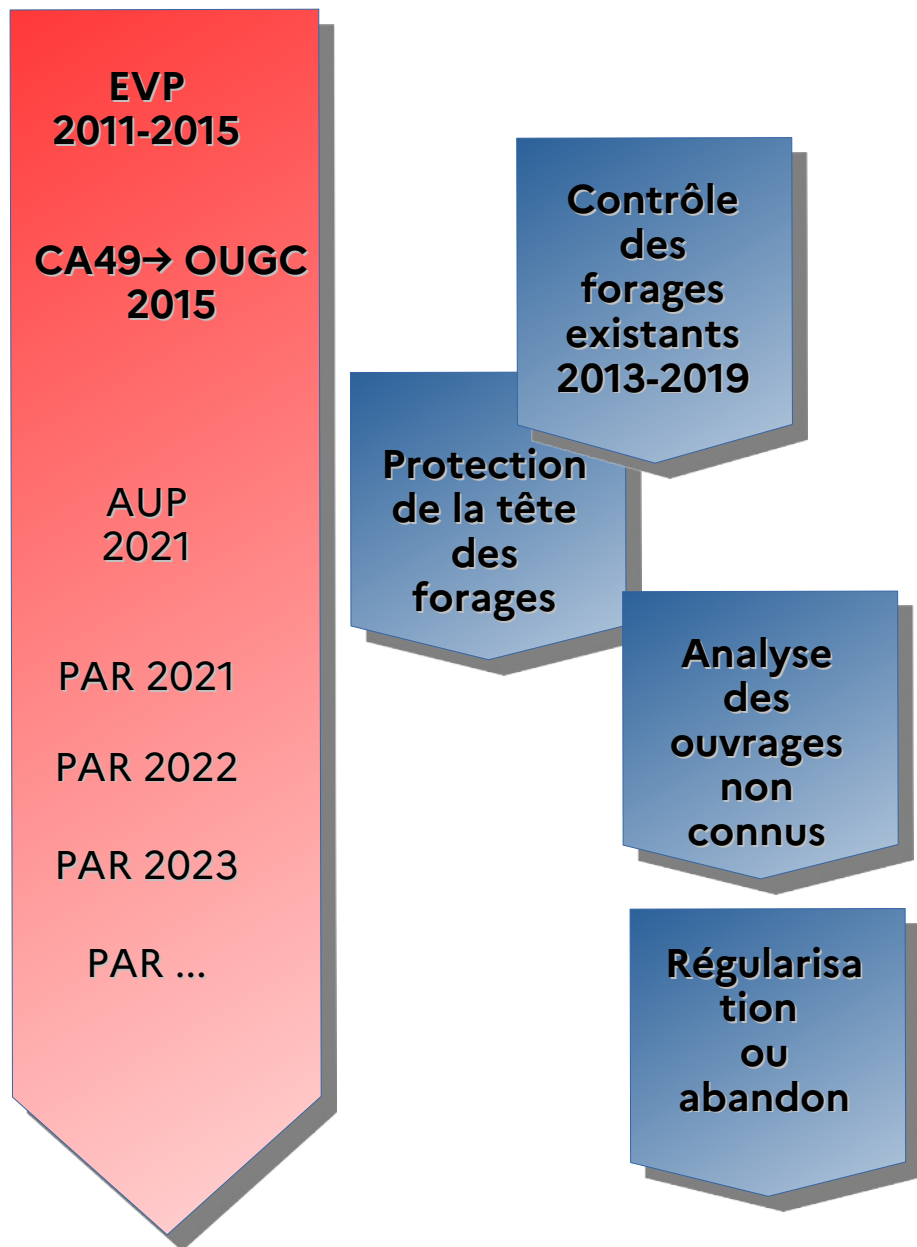
Article 9 : Déclaration d'ouvrage de prélèvement existant

Seuls les ouvrages de prélèvements réglementairement autorisés peuvent faire l'objet d'une allocation de volume d'eau.

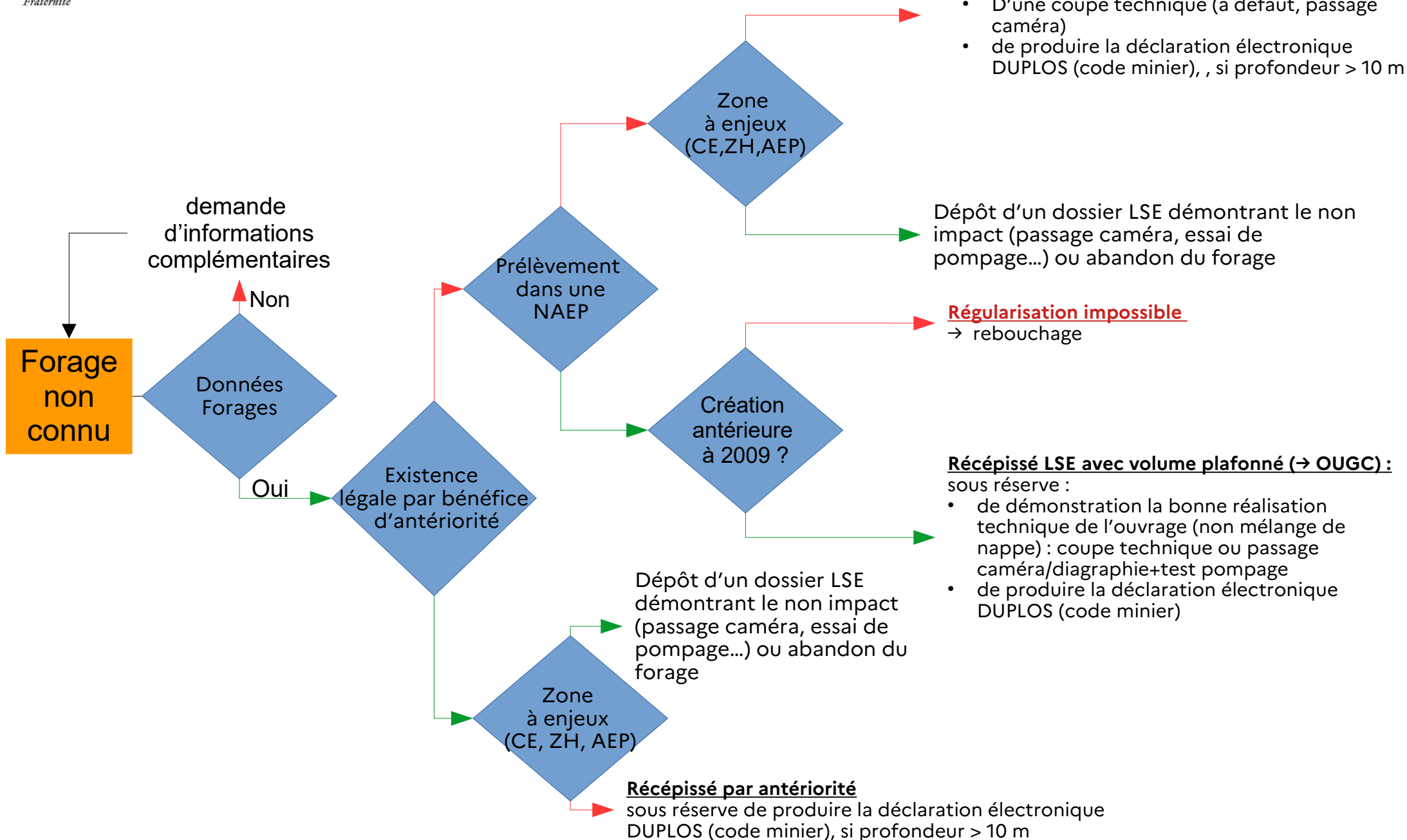
Les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine connus par les services de l'État et ne disposant pas de l'autorisation administrative correspondante seront régularisés sous réserve de répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- disposer d'une coupe technique présentant la géologie et les aquifères traversés ;
- ne pas générer de mélange de nappes ;
- être protégés efficacement contre les risques de pollution des eaux souterraines ;
- être équipés d'un dispositif de comptage des volumes homologués.

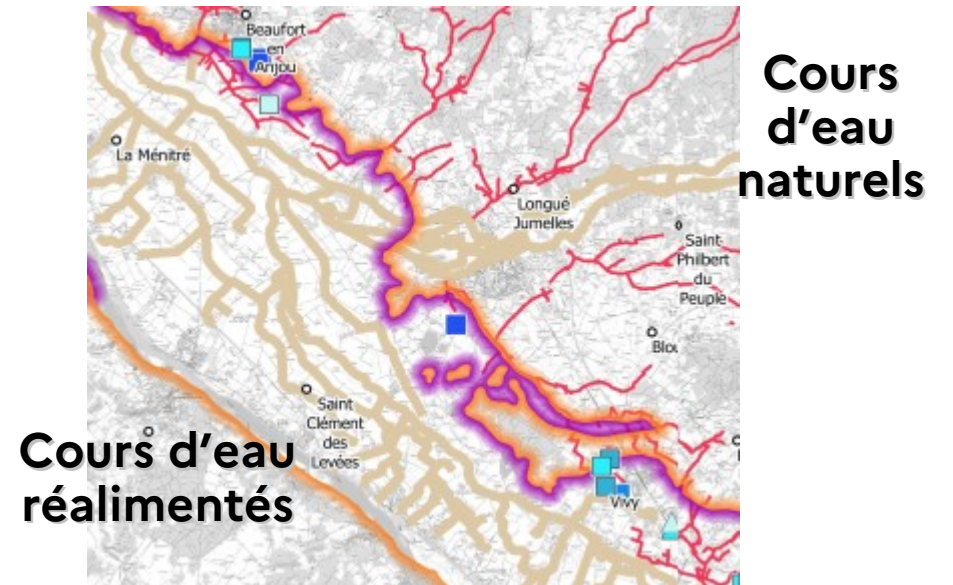
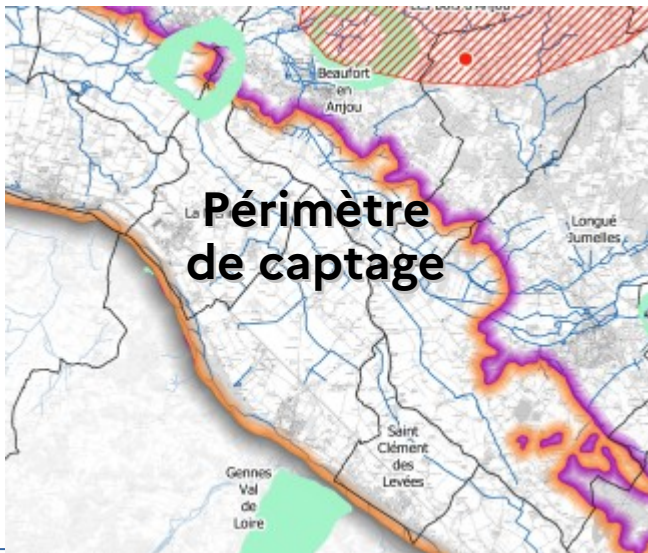
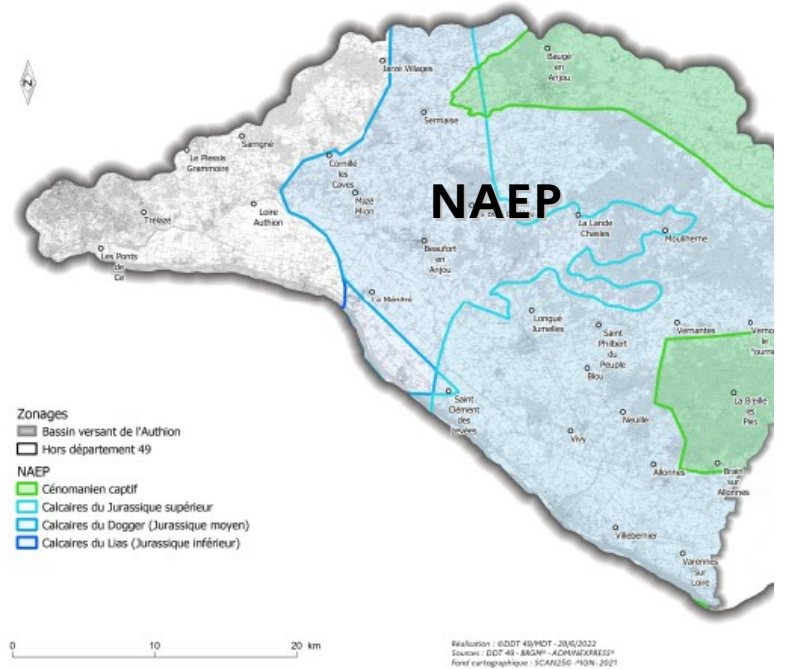
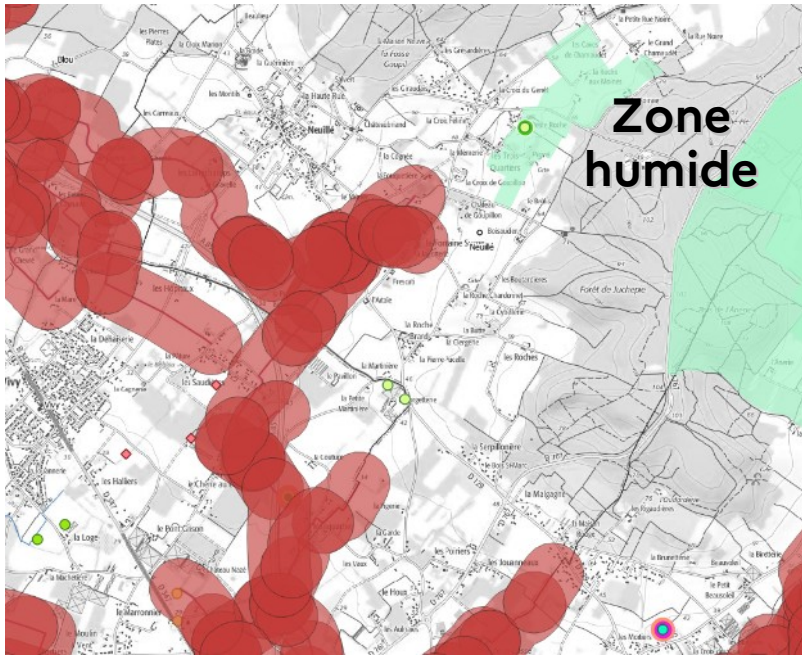
Contexte



Logigramme d'analyse



Les zones à enjeux



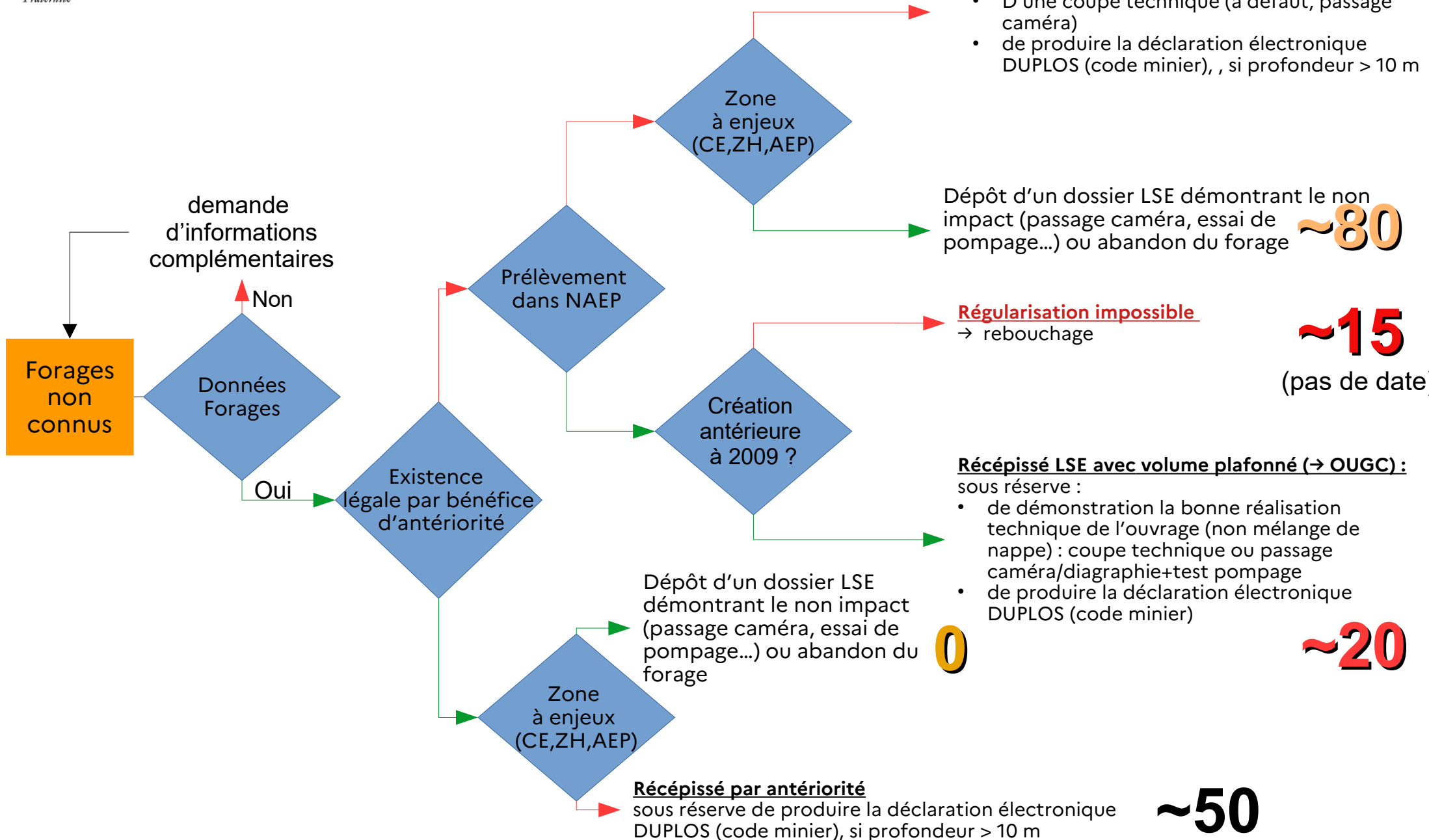
Bilan quantitatif

~130

Récépissé LSE

Sous réserve de fourniture :

- D'une coupe technique (à défaut, passage caméra)
- de produire la déclaration électronique DUPLOS (code minier), , si profondeur > 10 m



Régularisation impossible
→ rebouchage

~15
(pas de date)

Récépissé LSE avec volume plafonné (→ OUGC) :

sous réserve :

- de démonstration la bonne réalisation technique de l'ouvrage (non mélange de nappe) : coupe technique ou passage caméra/diagraphie+test pompage
- de produire la déclaration électronique DUPLOS (code minier)

0

~20

Récépissé par antériorité

sous réserve de produire la déclaration électronique DUPLOS (code minier), si profondeur > 10 m

~50

7 – TRAVAUX DDT49 : inventaire lutte antigel 49

DDT 49 : Présentation par Johan DUPRET

Lutte contre le gel par aspersion

—

Etat des lieux sur le bassin de l'Authion en Maine et Loire

- Présentation en CLE du 27 février 2023 -

Contexte

Le SAGE encadre les volumes disponibles à l'échelle du bassin de l'Authion par usage. Le volume dédié à l'agriculture comprend les usages d'irrigation, d'abreuvement, de lavage des légumes et d'antigel. Le volume brut dédié à la lutte contre le gel est évalué à 617000m³ dans le dossier d'AUP.

Suite aux conditions climatiques rencontrées ces dernières années, les producteurs de fruits cherchent à se protéger du gel printanier. La lutte contre le gel par aspersion est souvent le dispositif de protection retenu.

Face à l'augmentation de cet usage de l'eau, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un état des lieux de cette pratique afin d'évaluer l'incidence de ces prélèvements sur la ressource.

Un courrier conjoint DDT/SAGE/CA a été adressé à 87 exploitations susceptibles d'avoir recours à cet usage. Ce courrier rappelait le contexte et informait qu'une visite de leur exploitation serait réalisée dans le cadre de cet état des lieux.

23 exploitations ont ainsi fait l'objet d'une visite.



Angers, le

Madame, Monsieur,

La gestion équilibrée de la ressource en eau est un objectif stratégique dans le contexte de changement climatique dont nous percevons un peu plus les effets chaque année. La Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Authion (CLE Authion) a donc élaboré le cadre réglementaire permettant d'assurer l'équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages : le Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Il définit ainsi les volumes prélevables par catégorie d'usages (agricoles, industriels, alimentation en eau potable) sur la base d'une étude réalisée en 2014 et dont l'actualisation va être réalisée prochainement.

La dotation allouée aux usages agricoles intègre notamment les volumes dédiés à la lutte contre le gel par aspersion. Suite aux épisodes de gel tardif des printemps récents, le souhait de recourir à cette technique se développe chez certains producteurs de fruits et viticulteurs. Or, les volumes prélevés pour la lutte contre le gel sont à ce jour estimés sur des bases incomplètes. C'est pourquoi la Commission Locale de l'Eau, la Direction Départementale des Territoires et la Chambre d'Agriculture ont décidé d'engager un recensement des pratiques actuelles de lutte contre le gel par aspersion.

Dans ce cadre, un contact sera pris prochainement avec vous pour convenir d'un rendez-vous et visiter vos installations d'ici la fin d'année. Le présent courrier a été adressé aux exploitants susceptibles d'avoir recours à cette technique. Toutefois, dans le cas où vous ne pratiquez pas la lutte contre le gel par aspersion sur votre exploitation, nous vous remercions de nous en informer dès que possible à l'adresse suivante : dtd@maine-et-loire.gouv.fr

Ce recensement est essentiel pour permettre d'affiner la connaissance et de programmer les actions nécessaires à la fois à la reconquête d'une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau et à la sécurisation de l'usage agricole de l'eau pour l'irrigation et la lutte antigel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

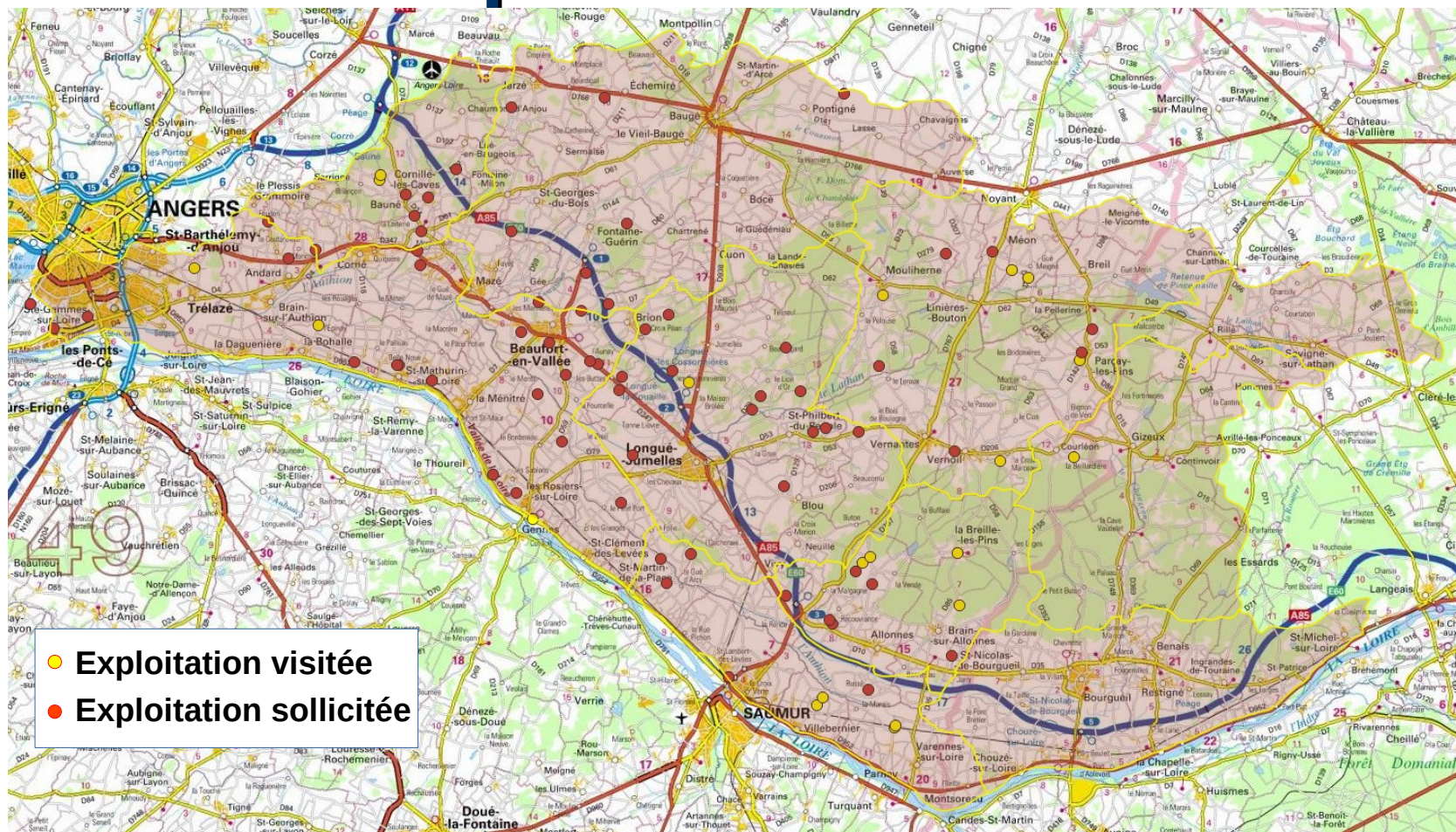
Jean-François GARNIER
Président de la Commission Locale de l'Eau

Hervé GUYARD
Directeur Départemental des Territoires et de l'Urbanisme

Denis LAIZE
Président de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire

Cet administrateur a été créé par DupontThouvenin et GUYARD ANGERS CLEVE 01
Téléphone : 02 49 86 84 44
www.maine-et-loire.gouv.fr

Carte des exploitations visitées



- Exploitation visitée
- Exploitation sollicitée

Exemple de fiche de terrain

I Caractéristiques de l'exploitation			
Nom de l'entreprise	EARL XXXXX	N°PACAGE	4901XXXXX
N°SIRET	891605862XXXXX	SAU totale	20
Type de culture	50 % Pomme / 50 % Poire	Nature du sol	Sableux
Coordonnée (siège) (L93)	X:465397 Y:6706398	Nb d'année d'exploitation	19

II - Caractéristiques et modalités d'utilisation des ouvrages de lutte antigel par aspersion			
Nature de la ressource	Mixte	Parcelles drainées	Oui (1ha)
Déclenchement	manuel	Nb point de prélèvement	1 forage + 2 bornes
T°C de déclenchement	-1°C	Types de prélèvement	Forage + borne
Débit (m³/h/ha)	45	Nb d'aspenseurs/ha	30
Nb heure d'antigel annuel	42	Réseau dédié ou mixte	mixte
Dispositif	Individuel	Nb ha d'aspersion antigel	4,91
Période d'utilisation	Fin mars - début mai	Durée d'utilisation (h)	7
Volume d'eau utilisé pour l'antigel	9279,9		

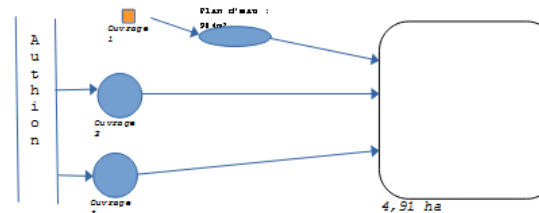
III- Ouvrage de lutte antigel par aspersion

OUVRAGE 1 : Rempli un plan d'eau réserve de 984m2			
Type d'ouvrage	Forage	Id IOTA	XXXX
Géolocalisation	X:45xxxx Y :67yyy y	N° IOTA	YYYY
Profondeur	17	Ressource SOUT/SUP	SOUT
Débit de prélèvement	20	Ouvrage connu	Oui
Protection satisfaisante	Non		

OUVRAGE 2 :			
Type d'ouvrage	Borne	Id IOTA	/
Géolocalisation	X : 464xx x Y : 67yyy y	N° IOTA	/
Profondeur	/	Ressource SOUT/SUP	SUP
Débit de prélèvement	45	Ouvrage connu	Oui
Protection satisfaisante	Oui		

OUVRAGE 3 :			
Type d'ouvrage	Borne	Id IOTA	/
Géolocalisation	X:46xxxx Y :67yyy y	N° IOTA	/
Profondeur	/	Ressource SOUT/SUP	SUP
Débit de prélèvement	50	Ouvrage connu	Oui
Protection satisfaisante	Oui		

Schémas :



Remarques :

- Projet de couvrir +2 ha d'ici 2ans alimentés par le réseaux collectif pour remplir un plan d'eau de coordonnées (Lambert 93) X : 46xxx / Y : 670yyyy.
- 2 numéros IOTA l'un à coté de l'autre : Id xxxx n° yyyy (c'est le forage utilisé) et le Id xxxx n° yyyy qui est en fuis donc plus utilisé.
- 3 autres forages sont indiqués sur la couche IOTA mais plus d'actualité (enfouis) : n° z, zz et zzz.
- 1 plan d'eau n'existe plus : Id uuu.

Bilan des visites

Nombre d'exploitations		23
SAU totale des exploitations		1300 ha
Surface équipée en antigel par aspersion		260 ha soit 20 % de la SAU
Débit moyen par ha		38 m ³ /h/ha
Durée journalière moyenne d'aspersion		7 h/j
Nombre de jours d'aspersion annuel moyen		7 j
Nombre de jours d'aspersion annuel max		9,5 j mais dépasse 20 jours sur certaines exploitations
Type de ressource	ESOUT	47 forages exploités pour l'antigel
	ESUP	17 pompages en cours d'eau dont réseaux
		11 pompages dans des plans d'eau (alimentation depuis forages, ruissellement, drainage)
Volume annuel moyen prélevé pour l'antigel		507 200 m ³
Volume annuel maximal prélevé pour l'antigel		648 700 m ³

Projets

Plusieurs demandes ont été déposées en 2022 en Maine et Loire.

Elles concernent des projets de création ou d'agrandissement de réserves.

Dans l'attente de ce diagnostic et de sa prise en compte dans le cadre de l'étude HMUC, le service de police de l'eau n'a pour le moment pas répondu à ces demandes.

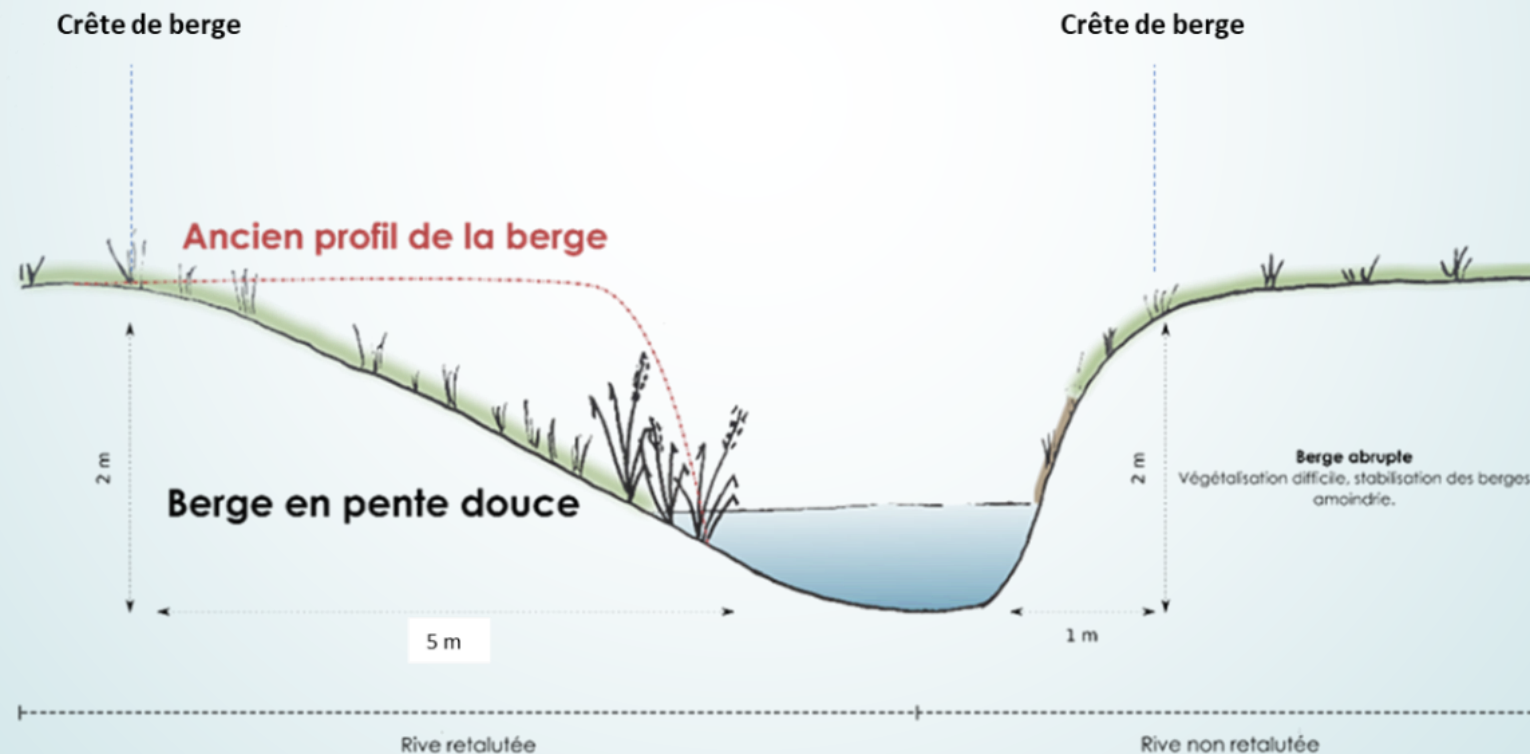
Des demandes de régularisations d'ouvrages de protection contre le gel portées par les viticulteurs bourgueillois sont en cours d'instruction dans le département d'Indre et Loire.

Suites à donner

- 1) Transmission au SAGE des données récoltées dans le cadre de ce diagnostic pour leur prise en compte dans le cadre de l'étude HMUC en cours
- 2) Proposition d'intégrer ces volumes dans le dispositif de gestion collective de l'eau du bassin de l'Authion
- 3) Travail avec l'OUGC et le SAGE sur le niveau de restitution aux milieux applicable à cet usage

8 – MOTION AU PRÉFET pour le retalutage des berges et bandes enherbées

- **Information de la MISEN** lors de la CLE du 15/12/22 : **modification de la position de l'administration**
- **Accord préalable** permettant la **prise en compte d'une partie du talus des berges** dans le **calcul de la bande enherbée** suite au retalutage
- **Révocation de cet accord** (instruction dossier plan de gestion RSTRI en cours : 34 km de berges concernés)



8 – MOTION AU PRÉFET pour le retalutage des berges et bandes enherbées

➤ PROJET DE MOTION de la CLE :

- **Enjeu II du SAGE** : restauration morphologique des cours d'eau
- **Moyen prioritaire du SAGE** : mise en œuvre d'un plan d'action de restauration de la continuité piscicole et de la qualité morphologique des cours d'eau
- **Règle n°4 du SAGE** : 30% minimum du linéaire de berges devant être retalutées dans le cadre des travaux d'entretien par curage des cours d'eau du TRI du bassin de l'Authion
- Historique des **travaux menés** grâce à cet accord : **14 km de berges restaurées** en 12 ans, concertation avec les propriétaires, acceptation locale

➤ **Souhait des acteurs locaux à favoriser les objectifs du SAGE par le maintien de la mesure dérogatoire accordée jusque-là au SMBAA**

AVIS de la CLE sur le projet de MOTION

9 – Points divers

INFORMATION : mise à disposition du public de l'arrêté cadre préfectoral 37

➤ Mise à disposition du 24/02/2023 au 17/03/2023

- <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement/Projet-d-arrete-cadre-relatif-aux-mesures-de-restrictions-temporaires-des-usages-de-l-eau>

➤ Les observations sur le projet d'arrêté peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-sern@indre-et-loire.gouv.fr

(L'objet du courriel devra être : Arrêté cadre sécheresse – participation du public)

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires

Service Eau et Ressources Naturelles

61, Avenue de Grammont BP 71 655

37 016 TOURS GRAND TOURS CEDEX 1

9 – Points divers

- **Prochaine CLE : début mai 2023, en 37 → date à fixer**
- **Ordre du jour prévisionnel :**
 - **Rapport d'activité 2022 de la CLE**
 - **Organisation d'élections du bureau de la CLE : remplacement de Messieurs JJ. Fallourd, JC. Prono et Y. Lepage**
 - **Stratégie d'avenir du bassin de l'Authion**
 - **PDPG Fédération de Pêche 49**
 - **Dossier lutte antigel des viticulteurs du 37**
 - **...**



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Christian GRIMAULT, Directeur du SMBAA

Auriane LEYMARIE, animatrice du SAGE Authion

Emma KETOR, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion

Amal SEBAI, Chargée de mission hydrogéologie et hydrologie

Anastasia SELLIER, Chargée de mission reconquête quantité qualité de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau de l'Authion – Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents

1 boulevard du rempart – BEAUFORT EN ANJOU

Tél: 02.41.79.73.81 – Mail : contact@sage-authion.fr

<http://www.sage-authion>